

Décision DG n°2021-246 du 08/06/2021- Nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis » à l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n° 2021-245 du 08 juin 2021 portant création d'un Comité scientifique temporaire « Suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés auprès du Comité scientifique temporaire « Suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis » jusqu'au 26 mars 2023 :

- Monsieur AUTHIER (Nicolas) en qualité de président
- Monsieur ANDRIEUX (Philippe)
- Madame AUFFRET (Marine)
- Monsieur BEURTON (Lucas)
- Madame CHEVALLIER (Cécile)
- Madame CLERGUE (Françoise)
- Madame COPEL (Laure)
- Monsieur DUPUIS (Antoine)
- Madame DURAND DUBIEF (Françoise)
- Monsieur FRELAT (Yannick)
- Madame GILANTON (Marie-Madeleine)
- Monsieur HERLIN (Bastien)
- Madame PANSIOT (Karine)

En outre, assiste aux séances du Comité, Madame LEGRAND (Line) en qualité de représentante de la Direction Générale de la Santé.

Article 2 : la Directrice de la surveillance est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 08 juin 2021

Caroline SEMAILLE
Directrice générale adjointe chargée des opérations

